



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 mai 2020

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE – INTERDICTION DE MANIFESTATIONS**

Prise d'un arrêté préfectoral d'interdiction de manifestations à Rouen le samedi 16 mai

Les rassemblements rattachés au mouvement dit « des gilets jaunes » ont porté gravement atteinte à la sécurité des personnes et des biens dans le centre-ville de Rouen depuis l'automne 2018.

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a pris un arrêté interdisant toute manifestation et rassemblement à caractère revendicatif en centre-ville de Rouen le samedi 16 mai de 10h00 à 22h00.

Au surplus, le préfet appelle à la plus grande prudence et à la responsabilité de tous dans le contexte actuel d'épidémie COVID-19. Ainsi, il est rappelé que les rassemblements sur la voie publique sont strictement prohibés, et que les mesures barrières doivent être respectées par tous en toutes circonstances.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex